

Compte-rendu conseil municipal du 26 septembre 2011

En préambule, des représentants des sapeurs-pompiers professionnels du Service Départemental Incendie et Secours de la Nièvre, affectés au Centre de Secours Principal de Nevers nous exposent les raisons de leur désaccord avec leur hiérarchie qui ont entraîné la grève de 103 personnels sur 110. Ils souhaitent que soient regroupés en un même lieu le Centre de Traitement des Alertes, dénonce l'emplacement du nouveau centre de secours qui nécessite un poste avancé et demande un meilleur avancement de carrière.

Le conseil municipal de Challuy est solidaire du mouvement engagé et décide d'adresser un courrier en ce sens à Monsieur le Directeur du SDIS de la Nièvre, Monsieur le Président du SDIS de la Nièvre et Monsieur le Préfet.

Le conseil municipal reprend l'ordre du jour prévu:

Installation d'une régie pour la fête du sabot :

Le budget de la fête du sabot est essentiellement constitué par les dons des commerçants et artisans qui ont affiché une publicité dans le programme et par un apport du budget municipal de 3 000 euros. Monsieur le Maire les remercie encore vivement car sans eux, la fête du sabot ne pourrait pas revivre. De plus, les recettes correspondant aux repas et animations doivent être vérifiées et encaissées au rythme de leur réception. A contrario, les dépenses doivent être réglées à échéance.

Afin d'effectuer la comptabilité de la fête du sabot dans la plus grande transparence, Monsieur le Maire propose de nommer Marie-Bernard Poty, Secrétaire Générale de la Mairie, régisseur de la fête du sabot.

Vote : 12 voix pour.

Suppression d'un poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe et création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Madame la Directrice de l'accueil de loisirs remplit ses fonctions avec compétence. Les enfants, les parents et les élus sont pleinement satisfaits de ce service. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a accepté de la promouvoir au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Monsieur le Maire propose donc d'entériner cette nomination. Vote : 12 voix pour.

Instauration de la Participation aux Voies et Réseaux (PVR) au Pré de la Chapelle :

Le Pré de la Chapelle sera bientôt constructible suite à la modification du Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer une PVR sur ce terrain et définira le moment venu les participations du propriétaire, du promoteur et de la collectivité en matière de voies et réseaux de tout ordre.

Création de l'opération d'investissement « aménagement du sentier de l'île aux castors » :

Le sentier de l'île aux castors a été inauguré le 08 septembre 2011. Monsieur le Maire invite l'ensemble des Challusiens à aller se promener sur ce sentier qui permet de découvrir la Loire sous un tout autre regard.

L'association Stand-Up, le Mouvement de la Paix et les élus parient sur le fait qu'en s'appropriant le site, les randonneurs feront reculer d'autant les pollueurs. Le but final est bien de maintenir le champ de tir le plus propre possible.

Le fait d'inscrire cette opération en investissement du budget permet de récupérer la TVA. Vote : 12 voix pour.

ADN : fonds de concours :

Le conseil municipal doit délibérer sur la convention de fonds de concours permettant à l'ADN de rembourser la commune à hauteur de 50% des coûts des travaux permettant la mise en accessibilité des arrêts-bus aux personnes handicapées. Vote : 12 voix pour.

Devis du SIEEEN (réseau électrique rue de la Chapelle) :

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de demander au SIEEEN l'expertise du devis proposé par ERDF pour l'enfouissement des lignes électriques de la rue de la Chapelle.

Cette expertise démontre un tarif excessif d'ERDF (38 102 euros). Le SIEEEN propose de réaliser les travaux d'enfouissement pour 25 567 euros.

Le conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire à accepter le devis proposé par le SIEEEN.

Une réunion des riverains sera organisée courant octobre pour présenter le calendrier de réalisation des travaux.

Parallèlement, Monsieur le Maire rappelle que la portion de 380 m la plus abîmée de la route du Pont-Carreau sera recalibrée cette automne comme prévu au budget initial.

Informations d'ordre général

Recrutement :

L'un des agents techniques de notre commune a obtenu une mutation à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le conseil municipal réfléchit au recrutement d'un nouvel agent pour le début d'année 2012.

Rapidement, la commission « personnel » rencontrera le responsable du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour connaître les modalités à suivre.

En effet, Monsieur le Maire tient absolument à ce que ce recrutement se fasse en toute transparence et que le meilleur candidat pour ce poste soit recruté.

Les personnes intéressées sont d'ores et déjà invitées à envoyer leur candidature à la Mairie de Challuy. Elles seront toutes réunies afin de leur présenter les critères sur lesquels se baseront les élus pour choisir le nouvel agent.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y aura pas de collecte des déchets verts le samedi 1^{er} octobre 2011 en raison de la fête du sabot.

La rue du 19 mars 1962 et la rue de l'église seront interdites à la circulation et des déviations seront matérialisées du samedi 1^{er} octobre à 8 h00 au dimanche 02 octobre minuit.